ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gendarmes

Question écrite n° 18750

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de la défense s'il est envisagé de concéder à une structure parapublique ou privée la gestion des 40 000 logements appartenant à la gendarmerie nationale.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la priorité, rappelée par le Premier ministre, de modernisation de la gestion immobilière de l'Etat, le ministère de la défense examine différentes hypothèses afin d'améliorer la gestion de son parc de logements et de mieux répondre aux besoins de son personnel. L'externalisation des parcs de logements de la défense (armées, gendarmeries, personnel civil) constitue une des solutions étudiées. L'objectif recherché est l'obtention de meilleures conditions de logement, en améliorant notamment la maintenance, le renouvellement et l'accroissement des parcs, tout en optimisant la gestion des crédits affectés à cette politique. La complexité juridique, fonctionnelle et économique de ce dossier justifie le délai d'expertise qui a été retenu avant toute décision ; celle-ci devrait pouvoir être prise à l'automne.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18750
Rubrique : Gendarmerie
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4007
Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6308